

seront étudiées au comité permanent de la procédure et de l'organisation. Voilà ce que j'en pense.

Une fois de plus, il y a beaucoup d'agitation autour de cette question des affaires parlementaires. En fait, le gouvernement précédent dans lequel j'occupais le poste que détient aujourd'hui mon ami, a proposé la tenue d'une enquête parlementaire sur toute la question de l'énergie nucléaire au Canada et sur la question de l'énergie nucléaire au Canada et dans le monde. Je sais que le gouvernement effectue actuellement une enquête sur cette question. Celui-ci prévoit-il créer un comité spécial, un comité mixte ou un comité de la Chambre des communes, de sorte que ces questions étudiées par les bureaucrates puissent l'être aussi publiquement à la Chambre? Mon ami ne pourra peut-être pas répondre à la question aujourd'hui, mais pourrait-il prendre note de l'intérêt que nous manifestons pour faire de cette discussion un forum public de sorte que la population puisse avoir la possibilité de s'intéresser à ce sujet très important?

M. Knowles: Madame le Président, permettez-moi de signaler au leader du gouvernement à la Chambre que nous souscrivons à la déclaration que vient tout juste de faire le député de Nepean-Carleton. Selon lui un comité est ce qu'il y a de mieux pour étudier notre Règlement et recommander des modifications, car il peut justement étudier ces modifications de façon rationnelle. Il est presque impossible de modifier le Règlement du Parlement par une décision improvisée prise sur le parquet de la Chambre. Nous sommes prêts à discuter de ces questions en comité, y compris toute modification quant à la durée des interventions.

Cependant, j'aimerais poser deux autres questions au ministre. Ce dernier sait sans doute que le ministre des Affaires des anciens combattants, à la séance du comité permanent des affaires des anciens combattants il y a deux jours, a déclaré que son projet de loi concernant les pensions à verser aux veuves des anciens combattants invalides et portant modification à la loi sur les allocations aux anciens combattants est suffisamment avancé pour que nous puissions l'étudier avant l'ajournement d'été. Nous ne savons pas quand la Chambre s'ajournera, mais s'il doit y avoir des vacances cet été, ce devra être dans quelques semaines ou dans un mois. Le ministre peut-il nous assurer qu'il collaborera avec son collègue des Affaires des anciens combattants pour que nous ayons suffisamment de temps pour débattre cette mesure?

Quant à mon autre question qui s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre, je la lui ai déjà posée. Quand le projet de loi promis sur la liberté de l'information sera-t-il inscrit au *Feuilleton*?

● (1510)

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, au sujet des remarques du leader parlementaire progressiste conservateur, j'aimerais dire deux choses. La première, c'est qu'il m'a indiqué sa façon de concevoir leurs méthodes de faire une réforme parlementaire plus en profondeur. Je suis d'accord, des changements s'imposent et doivent être profonds. Cependant, l'expérience démontre que, lorsqu'on veut trop faire de changements dans cette institution, on risque de noyer le poisson et d'en arriver absolument à aucun changement. Je ne voudrais pas que les partis de l'opposition cherchent à empêcher des changements au Règlement de cette Chambre en ridiculisant ce qui pourrait

Travaux de la Chambre

être une première étape, parce que selon eux ce ne serait pas des changements qui iraient suffisamment en profondeur. Je ne crois pas que ce soit là l'intention de mon collègue. Cependant je tiens à lui dire qu'il est certain que des réformes doivent être faites en profondeur à plus ou moins court terme, mais que cela ne devrait pas empêcher des changements plus urgents de survenir qui rendraient l'institution plus conforme aux exigences des années 1980. Et je ne voudrais pas qu'encore une fois on prenne des moyens tels que, pour éviter des changements les plus simples, on se voie confiner dans des réunions interminables de comités, de sous-comités ou de commissions d'enquête pour entre-temps voir les députés devenir désabusés et voir leur rôle devenir de moins en moins intéressant. L'esprit de toute façon des changements qui pourraient être apportés, quels que soient la forme et les moyens utilisés, sera dans le sens de la revalorisation le rôle des députés, et de rendre l'institution plus efficace, plus moderne et plus humaine. C'est dans ce sens-là que ces changements seront effectués, savoir sans pénaliser les partis d'opposition et en consultation avec les députés des deux côtés de cette Chambre.

Alors, quels que soient les moyens utilisés, qu'il s'agisse d'un comité spécial ou du Comité actuel sur la procédure et l'organisation, ou des rencontres entre les leaders parlementaires, ou des caucus de partis conjoints, quelles que soient les méthodes utilisées pour la réforme en profondeur, le but recherché consiste à rendre l'institution plus moderne et plus conforme aux exigences des années 1980. Et je tiens à assurer mon collègue que nous sommes disposés à délaissier les moyens traditionnels pour finalement en arriver à des changements qui soient dans l'esprit de ce qui est indiqué dans le discours du trône.

En ce qui concerne le deuxième point, l'honorable député parle d'un comité spécial ou de comités spéciaux sur un sujet de grand intérêt. Il sait très bien qu'actuellement nous avons six groupes de travail parlementaires qui sont des comités spéciaux de la Chambre des communes lesquels s'occupent de sujets d'intérêts nationaux. Sa suggestion touche à un autre sujet, et je pense qu'il serait sage d'attendre les rapports de ces comités qui doivent être présentés avant le 19 décembre prochain, et rien ne nous empêchera subseqüemment, si l'expérience s'avère fructueuse, de considérer l'établissement de nouveaux groupes parlementaires de travail qui pourraient toucher au sujet dont il nous a parlé.

Quant à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), il a soulevé trois points: le premier, c'était de s'assurer que les changements à la procédure parlementaire se fassent par un comité de la Chambre. Je ne peux lui fournir cette assurance pour les raisons que je viens de développer, mais l'assurance que je peux lui donner, c'est que les changements qui pourront intervenir le seront après consultation raisonnable avec l'ensemble des députés. Je ne veux pas me limiter dans les moyens à utiliser pour apporter les changements en cause. Quant à une réforme plus profonde, bien sûr, c'est plus plausible de songer à ce que des changements plus profonds soient étudiés par le Comité de la procédure et de l'organisation. Mais il y a peut-être des changements plus urgents, qui peuvent se faire sans qu'on passe des mois en comité, mais toujours en consultation, et de toute façon le Parlement en serait saisi.